

(Texte)

M. Lachance: Monsieur l'Orateur, étant donné ce que j'ai dit tantôt au sujet des amendes proportionnées, et compte tenu du fait que j'ai pratiqué le droit suffisamment longtemps, je ne crois pas qu'une peine d'emprisonnement pour une ou deux années constitue un empêchement absolu à la commission d'un acte criminel. Au fait, je sais qu'il y a deux écoles dans ce domaine, et que leurs prétentions se défendent.

Monsieur l'Orateur, je connais, ou du moins je le crois—et je ne suis pas le seul—des individus qui ont commis des vols de banque, ou enfin des vols considérables, ou qui pourraient enfreindre plus souvent cette loi pour recueillir \$300,000, quitte à aller passer une année ou deux en prison, pourvus confortablement le reste de leurs jours, par la suite.

Il y a donc deux écoles de pensée dont les théories se discutent, et le fait d'aller en prison pour un an ou deux ne constitue pas nécessairement un obstacle à la récidive.

En conséquence, monsieur l'Orateur, je crois bien que mon point vaut probablement celui de l'honorable député de Winnipeg-Nord. Et lorsqu'il parle des riches, je me dois de lui dire que la richesse est toujours relative, d'autant plus que la plupart du temps des poursuites sont intentées contre des compagnies très riches, très fortes dont le public en général détient des milliers d'actions. De

plus, monsieur l'Orateur, ce sont les administrateurs qui dirigent ces compagnies et qui prennent les moyens...

Des voix: Six heures!

M. Lachance: Monsieur l'Orateur, je crois comprendre qu'il me reste environ 30 secondes pour terminer mes observations.

Comme je l'ai dit tantôt, je suis opposé aux peines d'emprisonnement, car le public, en général, en vertu de la loi de l'offre et de la demande, est capable de voir à ses intérêts; c'est d'ailleurs ce qu'il fait dans la plupart des cas.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, le leader de la Chambre voudrait-il consigner au compte rendu, pour la gouverne des députés, quels seront les travaux de la Chambre pour lundi et mardi prochains?

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, lundi nous entamerons le débat sur la deuxième lecture de la mesure visant à modifier la loi nationale sur l'habitation, puis sur la deuxième lecture de la mesure visant à modifier la loi sur le crédit agricole.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)